

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagworte	Kulturpolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Caretti, Brigitte
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Mach, André

Bevorzugte Zitierweise

Caretti, Brigitte; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Mach, André 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Kulturpolitik, 1988 – 2015*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1
Aussenwirtschaftspolitik	2

Abkürzungsverzeichnis

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
EU	Europäische Union
EDI	Eidgenössisches Departement des Inneren
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
EG	Europäische Gemeinschaft

ONU	Organisation des Nations unies
UE	Union européenne
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
CE	Communauté européenne

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

ANDERES
DATUM: 14.09.1988
BRIGITTE CARETTI

Les **partis gouvernementaux ont approuvé la solution choisie par le Conseil fédéral**, conscients qu'elle seule est viable. Pour le parti radical, cette stratégie nécessite le maintien des conditions de concurrence de l'économie libérale. Les démocrates-chrétiens estiment le rapport bien fondé mais regrettent la marginalisation du thème de la libre circulation des travailleurs. Ils considèrent néanmoins qu'une éventuelle adhésion devrait être envisagée à long terme. Les agrariens estiment une adhésion impossible pour l'heure. Les socialistes sont les moins enthousiastes. Pour eux, ce rapport est lacunaire sur les questions de l'Europe sociale et culturelle, de la libre circulation des personnes, de l'environnement, de la sécurité et du désarmement ainsi que sur les problèmes liés à l'agriculture.

Hors des partis gouvernementaux, la position la plus réservée à l'égard de l'Europe communautaire est celle du parti écologiste suisse pour qui la CE ne signifie que «culte de la Grandeur, de la centralisation, de l'uniformisation, de l'harmonisation, de la croissance et d'une culture de l'union diffuse».¹

MOTION
DATUM: 09.06.2011
ANITA KÄPPELI

Im Nationalrat abgelehnt wurde hingegen eine Motion Prelicz-Huber (gp, ZH) mit der Forderung nach einer unverzüglichen **Beteiligung der Schweiz am Kulturprogramm der EU**. Die Zusammenarbeit im Rahmen dieses Programms würde den Austausch mit der europäischen Kulturszene intensivieren, es Schweizer Kulturschaffenden aber auch ermöglichen, von EU-Fördergeldern zu profitieren. Der Vorstoss erhielt fast ausschliesslich Unterstützung aus dem links-grünen Lager und wurde nicht überwiesen.²

Beziehungen zu internationalen Organisationen

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 03.06.1992
ANDRÉ MACH

Le Conseil fédéral a condamné vigoureusement les agressions commises par des éléments serbes contre les populations de Bosnie-Herzégovine. Il s'est également rallié de manière autonome à l'**embargo commercial, financier et aérien** adopté par le Conseil de sécurité de l'ONU à l'égard de la **Yougoslavie (Serbie et Monténégro)**. L'ordonnance édictée par le Conseil fédéral prévoyait toutefois une exception pour ce qui concerne l'aide humanitaire et le versement de prestations sociales aux personnes des régions concernées. Par la suite, les mesures de l'embargo ont été renforcées et le DFAE a sommé les organisations culturelles et sportives d'interrompre leurs contacts avec ce pays. A la fin du mois d'août, le Conseil fédéral a condamné une nouvelle fois les violations du droit humanitaire international dans l'ex-Yougoslavie et la pratique dite de l'«épuration ethnique» dans la république de Bosnie-Herzégovine.³

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.02.2011
ANITA KÄPPELI

Der **Kulturminister Russlands Alexander Awdejew** wurde im Februar vom Schweizer Amtskollegen Didier Burkhalter in Bern empfangen, wo die beiden die Möglichkeiten der bilateralen Kooperation im Kulturbereich diskutierten.⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.05.2015
CAROLINE HULLIGER

Le conseiller fédéral **Alain Berset** s'est rendu à **Rome** pour assister le 6 mai à la cérémonie d'assermentation de la Garde suisse pontificale. Il a eu l'occasion de saluer le pape François **et** de rencontrer l'archevêque Gallagher, ministre des affaires étrangères du Saint-Siège. Un entretien avec Giuliano Poletti, ministre du Travail et des Politiques sociales du gouvernement italien, a également eu lieu.

Deux jours plus tard, le chef du DFI s'est déplacé à **Venise** pour participer à l'inauguration du pavillon suisse de la 56e Biennale d'Art de Venise. Lors d'une visite du pavillon, il était accompagné par le ministre autrichien Josef Ostermayer. Ensemble, ils ont évoqué la richesse des échanges culturels internationaux et l'importance de la création artistique.⁵

ANDERES
DATUM: 17.06.2015
CAROLINE HULLIGER

Josef Ostermayer, ministre autrichien de l'Art, de la Culture, de la Constitution et des Médias a été accueilli à Berne par le conseiller fédéral **Alain Berset**. Lors de cette rencontre, il a été convenu d'institutionnaliser un échange entre les deux pays en matière de politique culturelle. Il a aussi été question de la participation de la Suisse aux programmes MEDIA et Europe Créative de l'UE, compromise depuis l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse.⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 28.09.2015
CAROLINE HULLIGER

Lors de son déplacement de trois jours en Chine, Alain Berset a signé une **convention de sécurité sociale** avec Yin Weimin, ministre chinois de la Sécurité sociale, ainsi qu'une déclaration d'intention visant à renforcer la coopération culturelle entre les deux pays avec son homologue Luo Shugang.⁷

Aussenwirtschaftspolitik

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 12.12.1990
BRIGITTE CARETTI

Les Chambres ont approuvé un **crédit d'engagement** global de 30 millions de francs pour la participation de la Suisse à deux **manifestations internationales**.

La première, pour laquelle 28 millions de francs sont prévus, est l'exposition universelle de Séville (E), qui aura lieu en 1992. Plusieurs raisons plaidèrent en faveur d'une présence de la Suisse, bien que les coûts, les finalités et l'utilité de telles foires soient, selon plusieurs critiques, discutables. Ayant pris part à tous les rassemblements similaires des dernières années s'étant déroulés outre-mer, la Confédération ne peut décemment s'abstenir lors-qu'un tel événement se produit en Europe. Dans le contexte de leurs relations avec la Communauté européenne, une absence des pays non communautaires pourrait être mal perçue. Une retenue helvétique pourrait également être interprétée comme un refus de contribuer à la réduction du fossé entre le Nord et le Sud du continent, ce reproche lui ayant été déjà adressé.

Le second crédit d'engagement, de 2 millions de francs, est destiné au pavillon suisse de l'exposition thématique "Christophe Colomb, le navire et la mer" de Gênes (I), qui aura aussi lieu en 1992.

L'ensemble de ce projet fut confronté, lors des débats au sein de la grande chambre, à une proposition de renvoi du conseiller national Ruf (ds, BE), qui souhaita, sans succès, qu'il soit remanié afin de tenir mieux compte des impératifs écologiques. Seule la fraction écologiste soutint cette demande.⁸

1) Europa, 1989, no 1/2, p. 8 ss.; Suisse, 14.9.88; TW, 11.11.88; DP, 24.11.88.

2) AB NR, 2011, S. 1040.

3) Presse des 2.6., 4.6., 25.6. et 20.8.92; NZZ, 1.12.92.; RO, 1992, p.1203ss.

4) Medienmitteilung EDI vom 10.2.11; NZZ, 11.2.11.

5) Communiqué du DFI du 06.05.2015; Communiqué du DFI du 08.05.2015

6) Communiqué du DFI du 17.06.2015

7) Communiqué du DFI du 30.09.2015

8) BO CE, 1990, 976s.; BO CN, 1990, p.2290ss.; FF, III, 1990, p.1721; FF, III, 1990, p.981ss.; Presse du 15.2.90.